



Rapport du Comité de mission

2024/2025





Rapport du Comité de mission

2024/2025



Rédaction : btobuz - Constance de Gourcuff

Conception graphique :  inVivo Events

Crédits photos : Photothèque InVivo - Adobe Stock - Welcome To The Jungle

P.2	1. Édito croisé
P.3	2. InVivo en bref
P.4	3. InVivo, société à mission
P.5	4. Raison d'être, mission et stratégie
P.6	5. Le Comité de mission
P.10	6. La 4^{ème} année du Comité de mission
P.12	7. La nouvelle feuille de route
P.42	Annexe 1 : tableau des actions, objectifs, indicateurs de suivi de la mission
P.47	Annexe 2 : note méthodologique du rapport du Comité de mission

SOMMAIRE

Thierry Blandinières,

Directeur général d'InVivo



Gardons le cap de la positivité.

La Terre n'attend plus. Les pratiques vertueuses, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur pour tous, doivent devenir la norme. L'agriculture régénératrice s'impose et conforte InVivo dans ses choix responsables pour accompagner la Ferme France dans sa transition agroécologique avec l'ambition de produire plus, mieux, avec moins.

Avec des investissements toujours plus importants pour des innovations à impact positif tant dans la terre qu'en digital. Levier de performance, l'intelligence artificielle, nourrie par la culture de la donnée, arrive dans les champs et les usines pour faciliter le travail des femmes et des hommes, améliorer les processus et enrichir les produits. Nos métiers agricole et malterie en constatent déjà les bénéfices.

Dans un monde secoué par les incertitudes géopolitiques et les dérèglements climatiques, InVivo, société à mission portée par ses valeurs coopératives depuis 2020, maintient le cap. Le groupe poursuit sa trajectoire en se recentrant sur ses activités stratégiques, les grandes cultures du blé et de l'orge. Fidèle à sa raison d'être, le groupe confirme ses engagements en faveur d'une agriculture performante et durable : celle qui préserve les ressources. Celle qui stocke le carbone. Celle qui redonne du sens au métier d'agriculteur. Celle qui apporte les solutions concrètes à la transition agricole et alimentaire. Celle qui permet aux hommes et à la Terre de respirer.

Le Comité de mission, que je remercie chaleureusement, veille à la mise en œuvre de ces engagements et en mesure les performances. Il joue un rôle clé dans le suivi des actions, l'évaluation de leur impact et l'orientation stratégique du groupe. InVivo avance avec conviction, responsabilité et ambition, au service d'une agriculture qui nourrit, soigne et respecte.

Constance de Gourcuff,

Présidente du Comité de mission

Prise de hauteur.

Pour son quatrième exercice, le Comité de mission d'InVivo gagne en maturité. Une phase de stabilisation bienvenue pour affronter une année difficile et économiquement prudentielle. Cet exercice a demandé une vigilance accrue dans le pilotage de nos indicateurs. Pour autant, le Comité a poursuivi ses réflexions avec le même engagement et la même volonté d'avancer dans une vision commune.

Des membres impliqués et assidus que je remercie pour leur contribution, leurs questionnements. Des personnalités qui posent des regards différents sur les missions, les objectifs et les projets, pour nous faire avancer et grandir ensemble, comme l'esprit incisif tourné vers l'international de Sébastien Abis ou la présence à l'esprit des réalités terrain de Sébastien Coquard. Je tiens à les remercier chaleureusement pour la qualité de leurs apports, leur disponibilité et l'énergie constructive qu'ils ont mise au service de nos travaux.

La richesse du Comité repose sur la diversité et la complémentarité des membres. L'arrivée de nouvelles compétences fait bouger les curseurs pour avancer et sans cesse nous interroger. Bienvenue à Capucine Laurent, conseillère spéciale agriculture et alimentation auprès du Shift Project, experte dans la transition des industries agroalimentaires et Thibaud Deschamps, président de La Tricherie, une coopérative très en avance sur les enjeux RSE. Ils rejoignent une équipe bienveillante à la dynamique positive. Je profite de cette tribune pour remercier enfin la direction générale et le Conseil de surveillance pour le soutien qu'ils nous accordent dans notre mission : déployer concrètement et durablement la raison d'être d'InVivo.



ÉDITO

InVivo en bref

Union nationale de coopératives agricoles, InVivo apporte des solutions innovantes et responsables à ses coopératives sociétaires et à leurs exploitants pour soutenir la transition agro-environnementale et économique de l'agriculture et de l'alimentation.

InVivo cultive toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette. Le groupe est leader sur chacune de ses quatre grandes activités stratégiques : négoce international de grains, agriculture, agroalimentaire (malterie, pôle blé, vin), jardinerie et distribution alimentaire. InVivo développe des solutions innovantes et digitales pour accompagner la filière dans ses défis.

Ce quatrième rapport porte sur InVivo Group, holding pivot de l'Union InVivo.

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur **des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, dont InVivo contribue au quotidien** à la réalisation effective.

InVivo adhère au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact).



Chiffres clés au 30 juin 2024

~ **15 000**
collaborateurs

163
coopératives
adhérentes

4 Verticales métier

1. Agriculture :

InVivo Ag, Soufflet Agriculture, Soufflet Vigne

2. Négoce international de grains :

Soufflet Négoce by InVivo

3. Agroalimentaire (malterie, pôle blé, vin) :

Soufflet Malt, Episens by InVivo, Cordier by InVivo

4. Retail :

TERACT

38 Pays d'implantation

EUROPE

- Allemagne
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Espagne
- France
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Moldavie
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie

- Royaume-Uni

- Serbie
- Slovaquie
- Ukraine

AFRIQUE

- Afrique du Sud
- Algérie
- Côte d'Ivoire
- Éthiopie

AMÉRIQUE

- Argentine
- Brésil
- Canada
- États-Unis

ASIE

- Arabie Saoudite
- Chine
- Corée du Sud
- Émirats arabes unis (Dubai)
- Inde
- Japon
- Kazakhstan
- Russie
- Singapour

Océanie

- Australie
- Nouvelle-Zélande

3. InVivo, société à mission pour l'intérêt collectif

Repenser le rôle de l'entreprise dans la société

Quand InVivo entreprend sa réflexion sur la transformation de son modèle économique en 2014, le groupe souhaite donner plus de sens à sa gouvernance et à ses actions. Il s'intéresse alors aux travaux menés autour de la nouvelle définition de « l'entreprise » et notamment à l'élaboration du rapport Notat-Sénard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », publié le 9 mars 2018, qui a inspiré certaines dispositions de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises).

Groupe coopératif, InVivo a participé aux débats qui ont conduit à la rédaction de la loi PACTE qui repense la place de l'entreprise dans la société, avec la prise en compte stratégique de sa responsabilité sociale et environnementale.

Anticipant l'adoption de la loi du 11 avril 2019, le Conseil d'administration de l'Union InVivo valide sa transformation en « société à mission » le 20 juin 2018. Les filiales du groupe InVivo ont alors entamé, avec toutes leurs parties prenantes, un chemin de réflexion et de responsabilité vers cette conversion.

Le Livre Blanc « *Vers la société à mission, responsable et agile. Un chemin de transformation pour InVivo* », paraît le 21 décembre 2018. Il acte la transformation de l'entreprise. Si la tradition et les valeurs coopératives ont permis à InVivo d'anticiper largement les attentes exprimées par ses parties prenantes, le groupe a marqué une nouvelle étape significative de réflexion et de coconstruction, collective et inspirante, pour définir une « raison d'être », une mission et des engagements tant volontaires que statutaires.

InVivo, société à mission portée par les valeurs coopératives

Les coopératives se fondent sur les valeurs d'entraide, de responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Par ses origines et son histoire, le groupe InVivo est porteur de cette identité coopérative, de cet ADN de l'intérêt collectif qui l'a fondé, l'inspire et le caractérise.

L'agriculture est au cœur des grands enjeux mondiaux contemporains : nourrir les hommes, créer des emplois, préserver les ressources naturelles, opérer la transition énergétique ou aménager les territoires.

Parce que relever ces défis grâce à des solutions innovantes et durables, au bénéfice des coopératives, des agriculteurs et des consommateurs, constituait déjà la véritable « raison d'être » d'InVivo, la qualité de société à mission prévue par la loi PACTE s'inscrivait comme le prolongement naturel de son statut coopératif.

Notre raison d'être nous oblige

Au début de l'année 2019, InVivo a ainsi lancé une vaste consultation participative auprès de ses parties prenantes (coopératives, salariés, clients, fournisseurs, franchisés, investisseurs, startups), pour élaborer sa raison d'être.

Près de 1 500 réponses inspirantes ont été enregistrées, à partir desquelles le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont formulé, par itérations successives, la raison d'être, puis la mission du groupe. Validées par le Conseil d'administration, elles sont désormais intégrées dans les statuts.

Société à mission depuis octobre 2020, InVivo a constitué un comité indépendant, chargé de superviser la réalisation de la mission, sous contrôle d'un organisme tiers indépendant.

4. Raison d'être, mission et stratégie

Favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient en déployant des solutions et des produits innovants et responsables, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs.



LA RAISON D'ÊTRE
D'INVIVO

Éclairé par sa raison d'être, InVivo définit ainsi sa mission :

1.

RENFORCER L'ADHÉSION DE SES MEMBRES

et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde.

2.

INTÉGRER SA RAISON D'ÊTRE À SA STRATÉGIE

GLOBALE ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent son groupe.

3.

DÉVELOPPER EN CONTINU, PAR ET AVEC LA RECHERCHE ET LE DIGITAL, SES SAVOIRS

ET SES CAPACITÉS D'INNOVATION

pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux.

4.

COCONSTRUIRE AVEC SES PARTENAIRES, DES PRODUITS ET SERVICES ÉCOCONÇUS ET/OU DES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION RESPONSABLES,

créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

5.

EXPLORER ET STRUCTURER AVEC LES ACTEURS DES FILIÈRES AGRICOLES DES PROJETS INNOVANTS ET RESPONSABLES

porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice.

6.

DÉVELOPPER EN CONTINU, LES COMPÉTENCES DE SES COLLABORATEURS,

leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.

7.

APPLIQUER LE CODE DE CONDUITE D'INVIVO À L'ÉGARD DE SES PARTIES PRENANTES STRATÉGIQUES,

dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et protéger les données personnelles.

MISSION
D'INVIVO

**UNE MISSION À L'ÉGARD DES PARTIES
CONSTITUANTES ET DES PARTIES PRENANTES
D'INVIVO, POUR ATTEINDRE LES TROIS
GRANDS OBJECTIFS DE SA STRATÉGIE 2030 :
INNOVATION, RAYONNEMENT INTERNATIONAL
ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.**

01

Devenir une référence mondiale dans les solutions innovantes et numériques qui améliorent la compétitivité, la sécurité et la qualité des productions végétales et animales, tout en préservant la planète.

02

Investir dans les métiers de l'agriculture et de l'alimentation du futur pour créer des champions disposant d'une taille critique et des marques à vocation mondiale.

03

Contribuer à la croissance économique et au rayonnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire français dans le monde.

CES TROIS OBJECTIFS, PORTÉS PAR LA POLITIQUE RSE D'INVIVO, **IMPULSENT ET ACCOMPAGNENT L'IMPACT POSITIF DU GROUPE DANS SES OPÉRATIONS, SES OFFRES ET AVEC SES PARTIES PRENANTES, POUR GÉNÉRER PLUS DE VALEUR DURABLE.**

Dans les opérations : réduire notre empreinte et optimiser l'utilisation des ressources

- > Plan Climat : neutralité carbone en 2050
- > Plan Ressources : 100 % de valorisation

Dans les offres : innover et développer des produits, services et filières responsables

- > 50 % du CA à impact positif
- > 100 % des innovations à impact positif

Avec les parties prenantes : mobiliser notre écosystème pour stimuler la création de multiples valeurs durables

- > Diviser par deux les accidents et augmenter la qualité de vie au travail des salariés
- > Mise en place des instances de coconstruction avec nos partenaires externes

5. Le Comité de mission

Le Comité veille à la réalisation de la mission en ajustant les objectifs à l'exigence et la dynamique du groupe. En s'inspirant aussi de ses membres qui évoluent au fil des années avec de nouvelles personnalités et compétences. Le Comité de mission accueille deux nouveaux membres externes à l'organisation qui succèdent à Sébastien Abis, directeur du Club DEMETER et Sébastien Coquart, président de la cave coopérative AGAMY. Capucine Laurent, conseillère au Shift Project, et Thibaud Deschamps, coopérative la Tricherie, apportent ainsi un regard neuf au Comité qui est par ailleurs constitué de cinq collaborateurs d'InVivo.



Capucine Laurent
Conseillère spéciale agriculture
et alimentation au Shift Project



Thibaud Deschamps
Président de la coopérative
La Tricherie

Capucine Laurent travaille depuis toujours dans l'agroalimentaire et sur les sujets de décarbonation. Elle a récemment rejoint le Shift Project, le think-tank de la décarbonation de l'économie, où elle est conseillère spéciale agriculture et alimentation. Ingénieure AgroParisTech, spécialisée en agronomie et environnement, cofondatrice de BeCitizen, créatrice de l'association La Note Globale, Capucine Laurent a également travaillé sur l'impact du changement climatique dans les filières agroalimentaires. Elle maîtrise, depuis plus de vingt ans, l'ensemble de la chaîne de valeur des acteurs de l'agroalimentaire et était directrice du pôle alimentaire de l'ANIA, association nationale des industries alimentaires.

Shift Project, association d'intérêt général qui regroupe essentiellement des entreprises, est un groupe de réflexion pour éclairer et influencer le débat sur les défis liés au climat et à l'énergie.

Thibaud Deschamps est ingénieur agronome et agriculteur céréalier installé en Poitou. Président de la coopérative La Tricherie depuis décembre 2023, il incarne une nouvelle génération d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique. Il a travaillé près de neuf ans chez ARVALIS – Institut du végétal, puis chez Pur, entreprise certifiée B Corp, où il a accompagné des projets liés à l'agroforesterie, à la préservation des sols et aux pratiques agricoles durables. Investi dans la gouvernance coopérative depuis 2017, il défend une agriculture innovante, collective et responsable.

Créée en 1936, la coopérative agricole La Tricherie (Beaumont 86) regroupe 280 associés-coopérateurs. Elle dispose de sept sites de collecte d'une capacité de 120 000 tonnes et défend l'agriculture raisonnée. La coopérative détient également les filiales FuturaMat qui développe l'utilisation de matériaux d'origine végétale dans la plasturgie et Brin d'Or qui produit de l'isolant en paille de blé pour la construction.



Ludivine Allardon
Directrice des opérations,
Agrosolutions, InVivo Ag°

De formation École de Commerce, Ludivine Allardon a passé six ans au sein du cabinet de conseil PwC dans le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires. Elle a rejoint Agrosolutions en 2017, tout d'abord pour apporter sa vision marketing au cabinet de conseil en agroenvironnement, puis comme responsable du pôle Territoires Durables. Aujourd'hui directrice des opérations, Ludivine pilote et coordonne les activités du cabinet qui compte 45 collaborateurs.



Sixtine Gandon
Marketing manager,
Soufflet Malt

Diplômée de l'ESSEC, Sixtine Gandon a rejoint le groupe en 2022 en tant que Marketing Manager EMEA de Soufflet Malt. Forte d'une expérience de quatre ans chez Carlsberg, où elle a piloté des marques emblématiques telles que Grimbergen et Guinness, elle connaît l'univers de la filière brassicole. Son parcours dans des groupes comme Danone et Pernod Ricard enrichit également son expertise du secteur agroalimentaire.



Constance de Gourcuff

Directrice communication interne et digitale, et de la marque employeur, InVivo

Après dix ans chez Coca-Cola Entreprises dont cinq ans sur le digital corporate, Constance rejoint InVivo en 2008, en tant que responsable communication web pour piloter la transformation digitale corporate du groupe. Depuis 2014, elle a également pris la responsabilité de la communication interne du groupe, dans un contexte de forte transformation avec notamment le déploiement des plans stratégiques 2025 by InVivo et 2030 by InVivo, et l'intégration du groupe Soufflet.

Constance est présidente du Comité de mission.



Mathieu Gaubert

Directeur de filière autoproducteur et décorateur, TERACTION

Ingénieur agronome de formation, Mathieu Gaubert est spécialisé dans le retail sur les métiers achats, marketing et développement produit. Mathieu dispose de plusieurs expériences côté distributeur en centrale d'achats (alimentaire et spécialisée) et côté industriel, dans le développement et la conception produit. Aujourd'hui, Mathieu pilote les équipes Achats et Conception de l'offre sur les univers du végétal, jardin et art de vivre, pour les enseignes Gamm vert, Jardiland, Delbard et Jardineries du Terroir.



Benoît Rousseaux

Responsable innovation, InVivo

Ingénieur en mécanique et automatisme, Benoît Rousseaux commence sa carrière comme responsable de production et d'amélioration continue pour une startup dans le domaine du conditionnement. Il cofonde ensuite une entreprise dans ce même secteur avant de rejoindre une structure d'accompagnement de startup, dont il est nommé directeur adjoint quelques années plus tard. En 2016, il rejoint le groupe Soufflet au poste de responsable innovation avec comme principale mission de favoriser la création de valeur grâce à l'appropriation des nouvelles technologies. À travers une démarche d'Open Innovation, Benoît est notamment impliqué sur le déploiement de la blockchain au service des filières ou la mise en place de l'intelligence artificielle pour les activités industrielles du groupe.

La loi encadre le fonctionnement du Comité de mission. Chargé exclusivement du suivi de l'exécution de la mission que la société s'est donnée, le Comité examine la feuille de route et les progrès réalisés. Il présente un rapport annuel, joint au rapport de gestion, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Pour effectuer ce suivi, le Comité procède à toute vérification qu'il juge nécessaire et peut se faire communiquer tout document utile au suivi de l'exécution de la mission.

6. La 4^{ème} année du Comité de mission

Agilité

Pour sa 4^{ème} année, le Comité de mission a fait preuve d'agilité et d'anticipation. Si un environnement économique, politique et climatique bouleversé, tant au niveau national que mondial, a marqué cette année, la vision de l'entreprise reste intacte. InVivo poursuit sa transition agroécologique. Les sept objectifs statutaires, déclinés en indicateurs de performance opérationnels, ont été examinés pour détecter les risques et mettre en œuvre des points de vigilance. Les sessions de travail du Comité de mission ont ainsi permis de suivre ces indicateurs, de les ajuster à la transformation du groupe et à l'évolution de ses métiers et de son organisation, sans perdre de vue ses objectifs.

Anticipation

Le Comité de mission se prépare également à la mise en œuvre de la CSRD (Corporate Sustainability Report Directive). La directive demande aux entreprises de communiquer sur leur durabilité. Elles ont l'obligation de publier un rapport qui présente leur impact sur l'environnement et la société, et inversement, d'évaluer les actions environnementales, sociales et de gouvernance qui affectent l'entreprise. Le Comité de mission et la CSRD poursuivent une ambition commune : renforcer le suivi, l'évaluation et la crédibilité de la démarche de durabilité. Dans ce cadre, le Comité de mission veille à la cohérence des démarches et contribue à la définition d'indicateurs communs ou complémentaires, afin de mieux articuler la mission de l'entreprise avec les exigences de la CSRD.

Audit

Les membres du Comité de mission continuent de se challenger pour définir au mieux la feuille de route et sans cesse en affiner les indicateurs en cohérence avec la vision du groupe. Chacun apporte ses connaissances, son point de vue et sa sensibilité pour alimenter les réflexions et sans cesse aller de l'avant. Un travail dont les résultats sont audités pour la seconde fois par l'organisme tiers indépendant, le Cabinet KPMG, chargé de se prononcer sur le respect par InVivo des objectifs de sa mission.





7. La nouvelle feuille de route

Le Comité de mission a décliné, en objectifs opérationnels, les sept objectifs statutaires de la mission InVivo définis à partir de sa raison d'être.

Des objectifs mesurables assortis d'indicateurs clés de performance.

Ce rapport présente la feuille de route du Comité et l'évaluation des missions, illustrées d'actions contributives réalisées durant l'exercice 2024-25 par les différentes activités du groupe InVivo.

LA FEUILLE DE ROUTE



IMPULSER

l'agriculture et l'alimentation

Mission #1

Renforcer l'adhésion de ses membres et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde.

Cette mission d'InVivo se concrétise par son aptitude à entraîner, notamment via ses coopératives adhérentes, l'ensemble de l'écosystème agricole vers une transition durable de l'agriculture sur les plans environnemental, sociétal et économique.

3 INDICATEURS DE SUIVI

PROMOUVOIR, SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Objectif : a minima 4000 personnes sensibilisées par an et augmentation chaque année

#1 NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR INVIVO : 11 événements

11

#2 TRAFIC GÉNÉRÉ PAR CES ÉVÉNEMENTS : 8 251 personnes

➔ 8251 participations ont été enregistrées cette année au travers de 11 événements majeurs : les semaines du développement durable, les Live expo de TERACTION, les plateaux TV « Cultivons les échanges » au Salon International de l'Agriculture, les plateformes d'essais de Soufflet Agriculture et la plateforme Openfield, les universités d'été d'Agrosolutions, les webinaires de la Malt Academy de Soufflet Malt, les journées filières et la journée Agriculture Régénératrice organisée par Soufflet Malt, les visites terrain dans le cadre de l'événement annuel SAI Platform et les tables rondes animées au salon ProDurable.

Obj. +23%*

4000

8 251

*2023/24 : 6 734 personnes

FORMER NOS PARTIES PRENANTES À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Objectif : a minima 400 heures par an et augmentation chaque année

#3 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION : 6 323 heures de formation

➔ Les formations TERACTION représentent 6 101 heures de formation et les Fresques du Climat 222 heures.

400 /an

6 323

Obj. +26%*

*2023/24 : 4 701 heures de formation

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ La sensibilisation des acteurs au nécessaire changement des pratiques reste une priorité pour InVivo. Avec 11 événements organisés cette année, qu'ils soient en présentiel, dans les champs ou déclinés en sessions digitales, et une augmentation des participations de **plus de 22 %**, l'objectif est atteint. Une croissance portée par le succès auprès de nos collaborateurs des semaines du développement durable, par les plateaux TV organisés lors du dernier Salon de l'Agriculture, par les Live expo de TERACTION ainsi que par les plateformes d'essais de Soufflet Agriculture.

Quant à la formation, elle reste stable avec **6 323 heures** dispensées, notamment auprès des collaborateurs TERACTION.



Ludivine Allardon
Directrice des opérations,
Agrosolutions, InVivo Ag°





La troisième voie de l'agriculture sur 13 hectares

La plateforme d'expérimentation Openfield, pensée comme un démonstrateur vivant de la troisième voie de l'agriculture, a pour objectif de valider les pratiques agricoles de demain avec une vision pragmatique fondée sur l'échange. Le programme, prévu sur cinq ans, expérimente des solutions pour toutes les agricultures dans le respect des attentes sociétales, environnementales et en améliorant le revenu des agriculteurs. Openfield engage par ailleurs la concertation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de production, du champ au consommateur pour une connaissance des attentes et des enjeux de chacun.

Organisée par Agrosolutions, conseil en agriculture durable et Fermes Leader, réseau de coopératives agricoles dédié à l'hi-tech, la journée Openfield 2025 a rassemblé une centaine d'acteurs de l'agroalimentaire sur les 13 hectares de la plateforme d'expérimentation. Cette journée immersive comprend des ateliers et de temps d'échange pour mieux s'approprier les pratiques agricoles durables et performantes, preuves à l'appui. Openfield aborde tous les sujets comme l'interdépendance entre l'agriculture et l'industrie avec une conférence d'ouverture animée par le groupe Mondelez, acteur international de l'agroalimentaire spécialisé en chocolaterie et confiserie et la coopérative Oxyane qui rassemble plus de 7 000 agriculteurs. Les ateliers de conduites agricoles bas-carbone, la sensibilisation autour des rotations agricoles, des pratiques régénératrices ou à faibles intrants et la présentation de solutions innovantes des startups AgriTech, constituent autant d'arguments pour convaincre les participants d'accélérer leur transition agroécologique.



Cultivons les échanges en direct du SIA 2025

InVivo transforme le Salon international de l'agriculture (SIA) en forum d'expression. Pour la troisième année au SIA, le plateau TV du stand « Cultivons les échanges » a rencontré son public avec 15 heures de débats diffusés en live. 90 intervenants, acteurs du monde agricole, partenaires, collaborateurs ou élus, se sont ainsi relayés dans l'espace AgriBroadcast du stand du parc des expositions parisien. Les séquences, animées par des journalistes, les invitaient à prendre la parole pour aborder les thématiques de transformation du monde agricole comme l'agriculture régénératrice, la décarbonation, la digitalisation, la RSE, les enjeux de compétitivité et d'environnement.

Les échanges étaient retransmis en direct sur Terre-Net, Vitisphère, la France Agricole, Web-agri, La Toque, AGRO et sur les réseaux sociaux d'InVivo. Sur les seules chaînes LinkedIn et YouTube du groupe, les 31 séquences de 30 minutes ont comptabilisé 1566 personnes connectées aux directs ou aux retransmissions, qui s'ajoutent aux 300 visiteurs du salon physiquement présents. Une participation qui conforte InVivo dans sa mission de sensibilisation des parties prenantes à la transition agricole et alimentaire, avec un accès à l'information au-delà du salon.

L'enquête interne de satisfaction menée à la suite de l'événement plébiscite ces plateaux TV, jugés bons ou excellents pour 96 % des collaborateurs. Ils soulignent la qualité des débats autour de thématiques pertinentes et constructives. Un engagement qui invite le groupe à poursuivre la formule pour faire de « Cultivons les échanges » un incontournable du SIA.



CONVERGER

Mission #2

Intégrer la raison d'être d'InVivo à sa stratégie globale ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent le groupe.

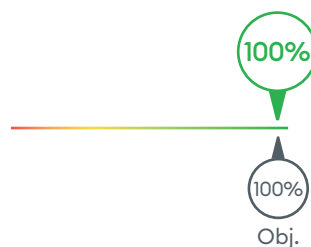
Cette mission vise à accélérer l'appropriation, l'intégration et la mise en œuvre de la raison d'être d'InVivo à l'ensemble de ses métiers et de ses entités, détenues directement ou indirectement et aux parties prenantes externes.

1 INDICATEUR DE SUIVI

Objectif : 100 % des grandes orientations stratégiques des métiers doivent être en ligne avec la raison d'être du groupe

#1 TAUX DE GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES MÉTIERS EN LIGNE AVEC LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE : 100 %

➔ L'objectif de 100 % est atteint, toutes les actions mises en œuvre par le groupe, ses métiers et ses marques, incarnent la raison d'être d'InVivo. Le Comité exécutif a notamment formalisé cet engagement par la signature de cinq politiques RSE, détaillées ci-après.



AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ La signature par le Comex de cinq politiques RSE souligne la volonté d’InVivo de devenir un groupe à impact positif à horizon 2050. Ces cinq politiques, déployées et communiquées, s’appuient sur la raison d’être et sensibilisent l’ensemble de la chaîne de valeur. InVivo confirme ainsi son engagement pour des pratiques respectueuses des ressources, humainement bienveillantes, où chacun – collaborateur, partenaire, fournisseur ou toute autre partie prenante – contribue à respecter l’environnement durablement.

Le Comité de mission note toutefois que, compte tenu du caractère relativement stable des politiques et des stratégies métiers, l’indicateur associé pourrait perdre en pertinence dans le temps. Il prévoit donc de réfléchir à son évolution afin de garantir qu’il reste un outil pertinent pour mesurer la dynamique d’engagement et l’impact réel des actions menées.



Thibaud Deschamps
Président de la coopérative
la Tricherie



Cinq politiques RSE pour un impact positif

Politiques climat, eau, environnement, sociale et achats responsables : les membres du Comité exécutif d'InVivo s'engagent en signant cinq politiques RSE, chacune assortie d'un plan d'action visant à générer un impact positif sur toutes les ressources, tant environnementales qu'humaines. Ces cinq politiques ont été déclinées en engagements concrets, mesurables et applicables à tous les métiers ainsi qu'aux relations avec les partenaires.

Pour le climat, le groupe vise à la neutralité carbone à 2050. Évitement, réduction et séquestration du CO₂ constituent les trois piliers autour desquels s'organisent les actions. InVivo souhaite également utiliser son influence à l'échelle internationale pour sensibiliser et emmener ses partenaires dans cette démarche.

La politique eau s'attache en priorité à une gestion responsable de la ressource pour lutter contre sa raréfaction dans un contexte de réchauffement et de dérèglement climatique. Quatre engagements visent au respect de la ressource pour diminuer l'empreinte eau du groupe, en maîtriser la consommation, mettre en place des solutions de recyclage et de gestion de ses rejets dans les process et filières.

Toutes les activités du groupe, tant agricoles qu'agroalimentaires, s'engagent de manière générale au respect de l'environnement dans toutes les étapes du cycle de vie des produits ou des actions mises en œuvre. Une volonté qui se traduit par des analyses environnementales et la détection des risques destinées à promouvoir les pratiques vertueuses.

Concernant sa politique sociale, InVivo acte huit engagements pour favoriser un environnement de travail sûr, sain et inclusif qui encourage l'épanouissement des collaborateurs. Le code de conduite et la création d'une plateforme de signalement sont les gardiens du respect de l'éthique professionnelle. Une éthique également formalisée dans la charte des achats responsables, qui permet de renforcer les relations avec les fournisseurs autour d'engagements communs en matière de responsabilité sociétale.

Levier de performance et d'innovation conformément à la raison d'être d'InVivo, la politique RSE mobilise tout le monde à tous les niveaux de l'organisation. Pour que la durabilité soit une valeur partagée dans toutes les opérations du groupe, dans ses démarches, dans ses offres et dans ses relations humaines, internes et externes.



Des objectifs de neutralité environnementale renforcés

Excellence environnementale, promotion d'une agriculture responsable et durable et progression de la responsabilité sociale auprès des parties prenantes. La fusion de United Malt Group et de Malteries Soufflet, en novembre 2023, a donné naissance au leader mondial du malt. Avec une capacité de production de 3,7 millions de tonnes de malt, Soufflet Malt montre l'exemple pour s'imposer comme le pionnier des solutions maltées durables. La publication de son premier rapport de durabilité, un an après la fusion des entités, trace la voie de son ambition.

D'ici à 2030, Soufflet Malt veut réduire les émissions de carbone de 50 %, sa consommation d'eau de 30 % et valoriser 100 % de ses déchets. Il veut promouvoir une agriculture responsable et durable avec 80 % d'orge produit de manière durable. Les 250 références de Soufflet Malt ouvrent sur des produits et des solutions de haute qualité. Les équipes d'agronomie accompagnent ainsi, dès l'amont, les agriculteurs locaux vers un changement de pratiques pour privilégier une agriculture régénératrice.

Une mobilisation de l'ensemble de la chaîne de valeur et de ses intervenants, indispensable pour préserver les ressources naturelles et assurer la traçabilité du grain d'orge.

Implantée dans 20 pays, Soufflet Malt pense ses 40 malteries ou les revisite pour réduire son impact environnemental et sa consommation énergétique. La malterie zéro carbone construite en Éthiopie et celle de Geelong en Australie, qui limite la consommation d'eau à moins de 2 m³ par tonne, en témoignent. Des unités pensées à proximité des producteurs locaux et de ses clients pour limiter le transport et réduire l'empreinte carbone de l'activité. Des efforts poursuivis avec un partenariat avec Europorte, une entreprise ferroviaire française qui s'alimente en biocarburants d'origine végétale.

Soufflet Malt impulse ainsi sa culture d'innovation et des partenariats industriels guidés par des normes rigoureuses pour des malts durables, aux origines certifiées et rentables pour un monde plus vert, de l'orge au verre.



INNOVER

sur nos offres

Mission #3

Développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux.

Cette mission se réalise à travers la mise au point de projets pilotes innovants, reposant sur la recherche et la technologie, testés dans les réseaux d'InVivo.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : déployer les innovations pilotes répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques

#1 INNOVATIONS PILOTES DÉPLOYÉES : 4 INNOVATIONS SÉLECTIONNÉES

➔ Cet indicateur qualitatif évalue des innovations pilotes qui répondent aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, déployées dans les réseaux du groupe. Le Comité de mission en a sélectionné quatre avec la bouteille allégée de Cordier utilisée par Café de Paris pour réduire son empreinte carbone, le déploiement en CHR (cafés – hôtels – restaurants) de la bière 1664 Blonde brassée avec du malt issu de la filière Orge Responsable tracée, l'offre GreenLeaf de Soufflet Agriculture qui permet aux agriculteurs d'acheter une garantie de résultat – un champ sain à 80 % minimum - et la mesure des gaz à effet de serre de SMAG pour Agrosolutions.

Objectif : au moins 40 % d'investissements R&D alloués en 2024 aux Offres à Impact Positif

#2 PART DES INVESTISSEMENTS R&D ALLOUÉS AUX OFFRES À IMPACT POSITIF* : 47%

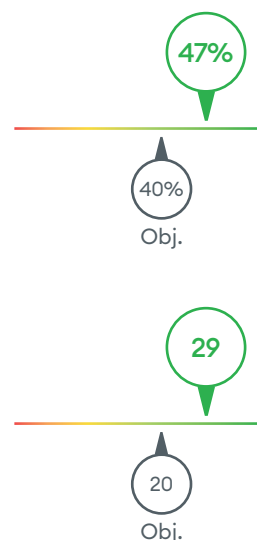
➔ Cet indicateur recouvre l'ensemble des investissements dans des projets à impact positif du groupe ou de ses filiales, éligibles au CIR (Crédit Impôt Recherche). 47 % des investissements R&D éligibles au CIR ont soutenu 77 projets à impact positif en 2024, avec un objectif à 50 % à l'avenir.

**Périmètre d'investissements éligibles au CIR.*

Objectif : au moins 20 startups accompagnées ou projets testés

#3 NOMBRE DE STARTUPS ACCOMPAGNÉES ET DE PROJETS TESTÉS : 29

➔ Cet indicateur permet d'évaluer le nombre de startups accompagnées et de projets testés par le pôle Innovation d'InVivo. Ses équipes s'inscrivent en support des métiers pour détecter, qualifier et proposer des initiatives alignées sur les objectifs du groupe et contribuant à l'excellence opérationnelle des verticales métier. Pour cet exercice, 29 projets ont été portés par des startups, avec une forte dominante d'innovations liées à l'intelligence artificielle générative.



AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ Cette année, les démarches d’innovation se sont fortement orientées sur le digital et l’intelligence artificielle. De nombreuses initiatives ont ainsi permis au monde agricole de s’approprier des technologies créatrices d’opportunités et de développement. Cette dynamique vient également enrichir les autres formes d’innovations, en contribuant à l’évolution des offres à impact positif, conciliant pratiques agricoles responsables et respect de l’environnement. Le développement d’offres à impact positif reste un objectif prioritaire pour le groupe. Près de la moitié des investissements R&D d’InVivo leur ont été consacrés cette année, ce qui permet d’atteindre l’objectif de 40% fixé en 2024. Toutefois, dans un contexte économique contraint, marqué par la nécessité d’arbitrages et de certaines restructurations, notre capacité à maintenir ce niveau d’investissement pour l’exercice à venir pourrait être impactée. En conséquence, nous avons pris la décision de reporter à 2026 l’objectif de 50% initialement fixé pour 2025.



Benoit Rousseaux
Responsable innovation,
InVivo



GreenLeaf vend des hectares sains et des feuilles vertes

L'offre GreenLeaf bouscule les codes de la distribution agricole. Offre commerciale orientée résultat, GreenLeaf garantit 80 % de feuilles vertes et d'épis sains en juin, à un stade phénologique défini pour l'agriculteur. Innovante, cette offre repose sur la délégation à Soufflet Agriculture du risque et de la prise de décision de traiter les cultures, via le support agronomique, l'application digitale de pilotage et la mise à disposition gratuite de l'ensemble des produits nécessaires. Un nouveau modèle économique qui priorise le respect et le rendement des terres avec une protection fongicide dispensée seulement en cas de besoin, reléguant la vente de produits en second plan.

GreenLeaf se veut simple d'utilisation. L'agriculteur s'engage sur un nombre d'hectares dont il transmet la localisation et quelques informations agro-techniques à l'équipe en charge du paramétrage de la plateforme agronomique. Soufflet Agriculture pilote le risque sur les parcelles données et fournit le moment venu les consignes de traitement, le produit et les dosages.

Testé sur trois régions pilotes, GreenLeaf tient compte de la régionalisation et des besoins de l'agriculteur pour décider d'intervenir, en fonction de la diversité des sols, du climat, des cultures et de leurs agents pathogènes. Une obligation de résultat qui favorise l'optimisation des ressources naturelles, limite l'utilisation de fongicides et contribue à la préservation de l'environnement.

Sécuritaire pour l'exploitant, GreenLeaf transforme une charge variable d'exploitation en un investissement à coût fixe avec une garantie de résultat. Le dispositif contribue ainsi à la visibilité économique et au revenu de l'agriculteur. Soufflet Agriculture, qui assume la prise de risque, prévoit une indemnisation de l'agriculteur si les résultats escomptés ne sont pas atteints.

Lancé en novembre 2024 sur trois régions pilotes, GreenLeaf doit dans les prochains mois s'ouvrir à l'ensemble des 35 départements français couverts par le groupe, ainsi qu'à l'international.



SOUFFLET MALT

Le malt en qualité augmentée avec MAÏTE

L'intelligence artificielle fait son entrée dans les malteries du groupe. Levier stratégique d'avenir, MAÏTE, Malt Artificial Intelligence Technologies, guide la production pour un rendement optimisé de malt de haute qualité, tout en réduisant les consommations d'énergie et d'eau. Le dispositif agrège les meilleures pratiques de douze algorithmes pour optimiser les recettes de maltage et tirer le meilleur du potentiel industriel. Déployé pour la première fois en France dans la malterie de Canteleu (Rouen), puis testé avec succès dans cinq autres sites, MAÏTE officie désormais à l'échelle mondiale avec un déploiement prévu en Roumanie et au Royaume-Uni d'ici fin 2026.

Le programme apprend en permanence. Il analyse la data recueillie en continu sur les malteries du groupe, en tenant compte de leur historique et des données en temps réel pour ajuster le process. L'outil indique au chef malteur les paramètres à appliquer pour optimiser la production et propose les ajustements nécessaires pour des malts qualitatifs qui répondent au plus juste à la demande des clients.

Aux recommandations de performance et d'aide à la décision, s'ajoutent la réduction de la pénibilité du travail et l'amélioration de l'efficacité des opérateurs. Enfin, l'outil met à disposition de façon régulière des informations structurées de qualité pour l'étude de nouveaux cas d'usage déjà en cours de développement. L'outil assure ainsi la pérennité des recettes et la préservation du savoir-faire des malteurs. Développé grâce aux expertises internes du groupe, notamment celles des équipes Innovation et de la Digital Factory en collaboration avec une startup, MAÏTE illustre la volonté d'innovation du groupe afin de concilier les enjeux de l'usine 4.0 avec les objectifs de développement durable.

COMBINER

nos expertises

Mission #4

Coconstruire avec ses partenaires, des produits et services écoconçus et/ou des circuits d'approvisionnement ou de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

Cette mission vise à stimuler l'amélioration continue de l'offre selon des critères de positivité, ainsi que la création de gammes pionnières en termes d'écoconception et de respect de l'environnement.

2 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : augmentation annuelle de la part de chiffre d'affaires associée à des offres à impact positif (OIP)

#1 PART DU CA RÉALISÉ PAR DES OFFRES À IMPACT POSITIF : 39 %

→ Cet indicateur permet de mesurer la part de chiffre d'affaires (CA) des offres qui tiennent compte des impacts sociétaux, économiques et environnementaux, tout au long de la chaîne de valeur, depuis leur conception jusqu'à leur utilisation par le client final. Sur cet exercice, 39 % du chiffre d'affaires* a été généré par des offres à impact positif, un résultat en très légère hausse (+ 0,5 %) par rapport à l'an dernier. À 2030, ce taux devra atteindre 50 %.

** Chiffre d'affaires considéré – voir note méthodologique en annexe 2*

39%

+0,5%*

*par rapport à 2023/24

Objectif : sensibiliser les équipes marketing, offres et industries aux offres à impact positif et aux méthodes de calcul

#2 ACTIONS DE SENSIBILISATION MISES EN ŒUVRE : DÉTECTER LES AXES DE PROGRÈS

→ Travaillée sur l'exercice 2024/2025, la nouvelle méthode de calcul des offres à impact positif de TERACTION vient d'être audité par les équipes internes. Embarquant l'ensemble des parties prenantes dans la démarche, elle sera déployée dès l'exercice prochain. Ces audits internes, qui permettent de solliciter autant le management que les équipes opérationnelles, favorisent l'alignement et l'appropriation de la démarche par tous.

OK

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ InVivo poursuit le développement de ses offres à impact positif en impliquant l'ensemble des parties prenantes pour un calcul global et réaliste de ses offres. Sur cet exercice, 39 % du chiffre d'affaires provient d'offres intégrées dans un processus responsable, considérant les impacts environnementaux et sociétaux à chaque étape de la chaîne de valeur. Un résultat en très légère progression qui devra concerner la moitié du chiffre d'affaires éligible dans cinq ans. Une dynamique pensée sur l'ensemble des activités du groupe, depuis l'amont agricole jusqu'au consommateur, y compris à l'autre bout du monde. L'exemple de la nouvelle malterie construite en Afrique de Sud, présenté dans ce rapport, rassemble tous les paramètres économiques, environnementaux et sociétaux de l'industrie telle qu'elle doit être aujourd'hui.



Mathieu Gaubert
Directeur de filière
autoprodacteur et décorateur,
TERACT

SOUFFLET MALT

Partenariat pour la construction d'une filière orge-malt sud-africaine exemplaire

Soufflet Malt investit dans un cocktail de technologie et d'innovation pour sa nouvelle malterie en Afrique du Sud. Implantée à Johannesburg pour soutenir les opérations du marché sud-africain d'HEINEKEN, la construction de la malterie est initiée à la suite du partenariat avec le client industriel pour un approvisionnement, une production et des circuits de distribution responsables.

Cette malterie dernière génération est conçue pour minimiser son impact environnemental avec 50% d'émissions de CO₂ en moins que la moyenne constatée dans le secteur. Une performance rendue possible par l'ingénierie déployée sur le site qui prévoit l'utilisation de la trigénération et de l'énergie solaire à terme, des solutions pour produire et valoriser simultanément tant l'électricité, la chaleur que le froid.

L'implantation stratégique de l'unité, proche de la brasserie, contribue à réduire les flux de transport et les coûts associés. La mise en place d'un convoyeur directement connecté à la brasserie Sedibeng d'HEINEKEN évitera ainsi les déplacements routiers.

Avec une capacité de plus de 100 000 tonnes, l'unité soutiendra les producteurs d'orges locaux, accompagnés et formés par les équipes de Soufflet Malt depuis plusieurs années pour adopter des pratiques culturelles durables, nécessaires à la production des orges de haute qualité attendues. 200 producteurs d'orge sud-africains verront leurs débouchés assurés et accéderont simultanément à une montée en compétence grâce aux formations et conseils de Soufflet Malt pour évoluer vers une agriculture positive.

La nouvelle malterie de Johannesburg représente un investissement de 100 millions d'euros et devrait être opérationnelle en 2027. Ce partenariat marque un engagement fort envers l'Afrique du Sud tant pour Soufflet Malt que pour HEINEKEN. Par la valorisation agile des ressources locales, le développement économique et l'accompagnement d'un nouveau modèle agricole durable et pérenne, il coche toutes cases de la raison d'être d'InVivo. Il combine responsabilité environnementale, responsabilité économique et responsabilité sociétale, de l'amont vers l'aval avec la durabilité en fil conducteur.



TERACT

Offres à impact positif : la nature reprend ses droits

Les particuliers s'emparent des solutions de régénération des sols et de soutien de la biodiversité dans leurs jardins. Les offres à impact positif développées chaque année par TERACT pour les jardinerie Gamm Vert et Jardiland rencontrent leur public avec une croissance de 20 % sur les paillages et de 14 % sur les jachères fleuries et engrais verts. Des nouveautés qui véhiculent l'engagement RSE du groupe jusque dans les foyers.

Les solutions de paillage évitent l'évaporation de l'eau, empêchent la propagation des mauvaises herbes et limitent l'utilisation de produits phytosanitaires. Elles constituent également un enjeu pour TERACT qui souhaite réduire l'utilisation des billes d'argile énergivores à la fabrication, car elles nécessitent une cuisson, par des solutions plus vertueuses comme la pierre ponce. Un changement d'habitude qui nécessite un accompagnement pédagogique. D'autres paillages fabriqués en France, réalisés à partir des coproduits issus d'industriels du bois ou de la filière lin, sont par ailleurs proposés en emballage 100 % recyclable.

Pensées pour développer la biodiversité, les jachères fleuries se composent d'un mélange de semence de fleurs qui attirent les insectes pollinisateurs, les coccinelles comme auxiliaires ou les oiseaux. Les engrais verts permettent quant à eux de nourrir le sol avec des couverts de moutarde, de phacélie, de sarrasin, de sainfoin, de luzerne, de vesce ou de trèfle qui captent l'azote. Une fois fauchés, les végétaux retournent à la terre pour revitaliser les sols. Les conditionnements en petits volumes à prix attractifs permettent aux particuliers de tester les jachères et engrais pour des jardins plus champêtres. L'idée d'un jardin maîtrisé où rien ne dépasse laisse désormais place à des espaces plus naturels et sauvages, propices à la biodiversité. Une tendance dans l'air du temps, à l'image des jardins publics et espaces verts des collectivités qui servent souvent de sources d'inspiration pour les particuliers.



REVITALISER

les sols et la nature

Mission #5

Explorer et structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables, porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice.

Cette mission vise à entreprendre des démarches d'innovation à fort impact environnemental et économique avec des partenaires, dans une logique d'amélioration de toute une filière en France et à l'international.

2 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : plus de 25 % des matières premières agricoles issues de productions durables françaises, et augmentation chaque année

#1 PART DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES ISSUES DE PRODUCTIONS DURABLES FRANÇAISES :

➔ Cet indicateur mesure le pourcentage des achats de matières premières agricoles issues de **productions durables françaises**, c'est-à-dire des filières qui relèvent de cahiers des charges d'obligations de moyens et/ou de résultats agroécologiques, ou bien soumises à des certifications durables, comme Semons du Sens pour le blé et l'orge, ou encore HVE (Haute Valeur Environnementale) et Vignerons Engagés pour le vin. Pour l'exercice 2024-25, ce pourcentage atteint 37% pour Soufflet Agriculture, 45% pour Moulin Soufflet, 72% pour Soufflet Malt et 51% pour Cordier. Même si l'objectif de plus 25 % d'achats de matières premières agricoles issues de productions durables françaises est bien atteint pour l'ensemble des métiers, celui concernant l'augmentation par rapport à l'exercice précédent ne l'est pas pour Moulin Soufflet, Soufflet Malt et Cordier. Des résultats affectés par un contexte économique contracté.

Marque	Objectif	2024/25	2023/24	n-1
Soufflet Agriculture	>25 %	37 %	(28 %)	↗
Moulin Soufflet		45 %	(55 %)	↘
Soufflet Malt		72 %	(74 %)	↘
Cordier		51 %	(59 %)	↘

Objectif : augmentation chaque année de la part des matières premières agricoles à l'international, issues de productions durables

#2 PART DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES À L'INTERNATIONAL, ISSUES DE PRODUCTIONS DURABLES

➔ Cet indicateur mesure le pourcentage des achats de matières premières agricoles **à l'international, issues de productions durables**, c'est-à-dire des filières qui relèvent de cahiers des charges d'obligations de moyens et/ou de résultats agroécologiques, ou bien soumises à des certifications durables, comme SAI (Sustainable Agriculture Initiative) pour l'orge, ou encore HVE (Haute Valeur Environnementale) pour le vin. Pour l'exercice 2024-25, ce pourcentage atteint 22% pour Soufflet Agriculture, 29% pour Soufflet Malt et 0% pour Cordier.

Marque	2024/25	2023/24	n-1
Soufflet Agriculture	22 %	(13 %)	↗
Soufflet Malt	29 %	(14 %)	↗
Cordier	0 %	(7 %)	↘

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ Dans un contexte marqué par de fortes tensions économiques et des conditions climatiques extrêmes, les acteurs du secteur privilégient le prix au détriment de la durabilité de produits encadrés par des cahiers des charges rigoureux. Ces pressions sur les marchés ont affecté directement les achats de matières premières agricoles issues de productions durables de nos métiers, qui ont dû s'adapter aux réalités des marchés, tant en France qu'à l'international. Même si les objectifs ne sont que partiellement atteints pour cet exercice, le Comité de mission juge que le groupe et ses métiers restent mobilisés et maintiennent leurs ambitions de durabilité.



Sixtine Gandon
Marketing manager,
Soufflet Malt



Vers une agriculture régénératrice performante

InVivo accélère la transition vers l'agriculture régénératrice et encourage les métiers du groupe à s'inscrire dans une démarche d'agriculture durable. En rejoignant la Sustainable Agriculture Initiative Platform (SAI*) en mai 2024, le groupe a renforcé ses engagements de partage d'innovations et de sensibilisation des acteurs à la transformation des modèles agricoles et alimentaires. Avec la mention "Silver" attribuée par SAI Platform sur évaluation de son cahier des charges, la filière blé Responsable Semons du Sens est ainsi reconnue à l'international. 100 % tracée et contrôlée, incluant des indicateurs de performance, elle représente 300 000 tonnes de farine avec une trentaine d'organismes stockeurs partenaires.

Lors de l'événement annuel de SAI Platform, le groupe a organisé la visite des champs d'agriculteurs pionniers ayant expérimenté dans le programme «Regenerating Together» développé par SAI Platform. Les ateliers ont été l'occasion pour Soufflet Agriculture, Soufflet Malt, Episens et Agrosolutions de démontrer les atouts d'une agriculture régénératrice et la cohérence entre durabilité, performance économique et nouveaux débouchés grâce aux rotations culturales. Testée avec succès auprès des agriculteurs ambassadeurs de Semons du Sens, avec l'appui des métiers du groupe et de ses clients industriels, le nouveau cadre proposé par SAI apporte des retours concrets pour déployer des pratiques en ligne avec l'agriculture régénératrice.

Les résultats de l'évaluation de l'impact environnemental des blés et orges, issus des filières Semons du Sens portées par les métiers du groupe via l'outil Planet-score, confirment leur haute performance environnementale, la traçabilité des filières et le bénéfice sur des produits finis (tels que pain et bière), qui contribuent à répondre aux attentes des clients aval et consommateurs. Toutes ces initiatives positionnent le groupe InVivo et ses métiers en tant qu'acteurs engagés pour une agriculture durable à l'échelle internationale. Une démarche qui considère les enjeux de l'amont agricole avec une agriculture respectueuse et engagée pour préserver les ressources naturelles, une rémunération juste pour l'agriculteur et une réponse aux attentes des consommateurs avec des produits sains.

**SAI Platform est une organisation à but non lucratif créée en 2002 par l'industrie alimentaire. Elle réunit l'ensemble de la chaîne de valeur à l'échelle mondiale via un espace collaboratif qui mutualise les pratiques agricoles durables pour en accélérer l'appropriation.*

SOUFFLET MALT

L'agriculture régénératrice pour agir en faveur du climat et préserver les ressources naturelles

Approche holistique, l'agriculture régénératrice vise à restaurer et à améliorer la santé des sols tout en renforçant les synergies entre systèmes de culture et d'élevage. Elle contribue à la lutte contre le dérèglement climatique, favorise la biodiversité et soutient une activité agricole à la fois rentable, résiliente et compétitive.

Depuis fin 2024, Soufflet Malt déploie l'offre Regen Agriculture : des malts issus de l'agriculture régénératrice. En France, l'intégration au programme repose sur un diagnostic de chaque exploitation, complété par des audits. Ces derniers permettent d'attribuer une note afin de mesurer le degré d'avancement dans la démarche régénératrice.

Au-delà d'un certain seuil, les agriculteurs sont reconnus comme engagés dans l'agriculture régénératrice et appliquent ses principes fondamentaux : réduction du travail du sol, couverture végétale maximale et diversification des cultures. Soufflet Agriculture accompagne cette évolution grâce à des services de formation et à un support technique de proximité.

Initialement lancée en France, l'offre est désormais disponible à l'international (EMEA, Asie-Pacifique, Amérique du Sud, avec une extension prévue en Amérique du Nord). Elle s'appuie sur des modèles de supply chain en mass balance ou en filières ségréguées, garantissant l'origine et une traçabilité complète tout au long de la chaîne de valeur. Grâce à sa dimension globale – présence dans 20 pays à travers les 5 continents –, Soufflet Malt contribue à l'accélération de la transition de la filière et à la préservation de la fertilité des sols pour les générations futures au niveau mondial.



ENGAGER

les collaborateurs

Mission #6

Développer en continu les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.

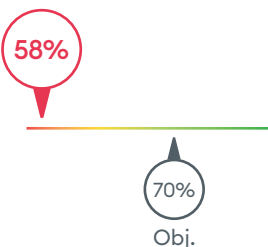
Cette mission se concrétise par l'attention portée à chaque collaborateur du groupe dans toutes les dimensions de la politique sociale et du dialogue social.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : au moins 70 % de l'effectif moyen bénéficie chaque année d'une formation

#1 PART DES COLLABORATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION : 58%

→ Cet indicateur permet d'évaluer la part de collaborateurs en CDI (contrat à durée déterminée), CDD (contrat à durée déterminée), ou en contrat d'apprentissage ayant bénéficié d'au moins une formation sur l'année civile. En 2024, 58% des collaborateurs basés en France ont bénéficié d'une formation. Un résultat qui n'atteint pas l'objectif, avec un recul des formations dans un contexte économique compliqué.



Objectif : des programmes de formation innovants et responsables pour développer les compétences des collaborateurs

#2 PROGRAMMES DE FORMATION INNOVANTS ET RESPONSABLES MIS EN ŒUVRE : 1 PROGRAMME RETENU

→ Ce nouvel indicateur qualitatif mesure les formations innovantes et responsables dispensées dans le groupe. Le programme d'acculturation à l'intelligence artificielle Soufflet AI Culture a été sélectionné pour l'exercice 2024/2025.

Objectif : continuer d'impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions et les projets du groupe

#3 NOMBRE DE CONSULTATIONS RÉALISÉES : 2

→ InVivo consulte régulièrement ses collaborateurs avec des sondages ou via les plateformes de contribution. Interrogés en juillet 2024 sur la qualité de vie au travail lors d'un sondage InVivo Scope/OpinionWay, 20% des collaborateurs ont répondu, soit 2115 retours. Cette enquête a été envoyée à tous les collaborateurs basés en France. 1500 collaborateurs ont par ailleurs retourné leurs propositions lors de la consultation Handi Impact, lancée en janvier 2025.



AVIS DU COMITÉ DE MISSION

Sur l'année civile 2024, 58% des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation. L'objectif initialement fixé à 70% n'a pas été atteint en raison d'une conjoncture particulièrement tendue, qui a conduit le groupe et ses métiers à adapter leurs priorités pour répondre aux enjeux immédiats. Le Comité de mission a pris la décision de décaler la trajectoire dans le temps et s'autorise à la réviser en cours d'année. Il souhaite pouvoir proposer un indicateur qui mesure des efforts de formations internes moins corrélés aux facteurs conjoncturels. Malgré ce contexte, le groupe continue de démontrer son engagement à travers des initiatives innovantes et responsables. Le programme Soufflet AI Culture, porté par Soufflet Agriculture et sélectionné pour illustrer notre deuxième indicateur, en est un exemple. Il témoigne de la volonté du groupe et de ses métiers de proposer des dispositifs ambitieux, adaptés aux enjeux technologiques et humains de demain.



**Constance
de Gourcuff**

Directrice communication
interne et digitale, et de la
marque employeur, InVivo



L'accord pour un environnement inclusif

En France, toute entreprise comptant au moins 20 salariés est soumise à une obligation légale d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap. Cette règle, appelée ETH (Emploi des Travailleurs Handicapés), concerne environ 90 % des entités du groupe. Comme dans de nombreuses entreprises, InVivo compte des collaborateurs en situation de handicap sans nécessairement en avoir connaissance. Par pudeur, par crainte du regard des autres ou par méconnaissance des démarches, certains salariés ne déclarent pas leur handicap. Cette non-reconnaissance limite la mise en œuvre d'actions adaptées.

InVivo souhaite transformer cette contrainte réglementaire en levier d'inclusion. Le groupe ambitionne de signer, d'ici fin 2025, un accord agréé sur le handicap, permettant de réorienter les contributions versées à l'Agefiph vers des actions concrètes internes. Baptisé Handi Impact, ce projet se veut transverse, fédérateur et coconstruit avec les partenaires sociaux, les métiers et les collaborateurs. Il s'inscrit dans une dynamique collective, portée par une volonté de faire du handicap un véritable projet social d'entreprise, incarné et partagé.

Engagé dès janvier 2025 avec une consultation de l'ensemble des salariés basés en France, le projet Handi Impact a généré 1 500 réponses. Soixante-dix collaborateurs volontaires et de tous profils (managers, personnes en situation de handicap, aidants...) ont ensuite participé à des ateliers pour travailler sur les quatre thématiques retenues à l'issue de la consultation :

- le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ou d'aidants,
- la sensibilisation, la communication et la formation,
- le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et le soutien des aidants,
- le partenariat inclusif et les achats responsables.

Pour l'emploi, il s'agit, par exemple, de préciser lors de la recherche de candidats que le poste est ouvert aux personnes en situation de handicap ou aux aidants. Un livret d'accueil spécifique sera remis à la personne lors de son arrivée dans le groupe et des référents handicap l'accompagneront dans son intégration.

Le volet communication vise à véhiculer une culture d'entreprise inclusive qui réduit les préjugés, change les approches et développe les compétences internes autour de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le partenariat inclusif et les achats responsables se traduisent par une volonté de respect de l'autre. Une éthique déjà établie dans le Code de conduite mis en place en mars 2024 pour avancer autour de valeurs partagées.

En mobilisant l'ensemble des parties prenantes – partenaires sociaux, métiers, collaborateurs – Handi Impact incarne une démarche concrète, durable et collective, qui vise à créer un environnement de travail plus juste, plus ouvert et plus respectueux des singularités de chacun. Ce projet reflète la volonté du groupe de traduire sa politique RSE en actions tangibles, au service de l'humain et du progrès social.





Soufflet AI Culture égraine l'IA

Incontournable dans tous les développements et innovation du groupe, l'IA facilite aussi la réalisation de tâches au quotidien. Le programme Soufflet IA Culture de Soufflet Agriculture vise à faire découvrir l'intelligence artificielle dans le cadre d'usages simples pour inciter les collaborateurs à utiliser l'IA dans leur quotidien.

La vague de formations initiales, dispensées en novembre 2024, a permis de valider le programme, les contenus et l'accompagnement. En mars 2025, les premières sessions autonomes ont commencé et désormais, chacun peut se connecter au parcours IA et le suivre à son rythme. Quatre cent dix-huit collaborateurs ont pu se familiariser à l'outil avec le programme d'acculturation Soufflet IA Culture et fin 2025, ils seront plus de huit-cents formés aux bases de l'IA en France et à l'international.

Incitatifs, les quatre modules de présentation de l'intelligence artificielle et les douze modules opérationnels de gestion de tâches quotidiennes ont été conçus dans une approche communautaire décontractée inspirée des univers de Star Wars ou Indiana Jones. Traduction, création de tableaux de suivi, gestion de fichier PDF, analyse de tableaux Excel, génération de macros IA, la formation permet de faire ses premiers pas dans l'univers du prompt. Un Helpdesk et un réseau de 42 IA Champions, composé des collaborateurs les plus aguerris à l'IA, répondent par ailleurs aux questions. Les questionnements du terrain enrichissent ainsi continuellement la base de données. Plus de 400 prompts ont déjà été indexés par fonction et usage pour simplifier les recherches des collaborateurs.

L'intelligence artificielle entre ainsi progressivement dans les bureaux, dégageant les collaborateurs des tâches chronophages sans valeur ajoutée. À terme, le programme devrait être étendu à d'autres métiers du groupe. Un programme qui valorise la marque employeur du groupe, tant interne, par la montée en compétences des collaborateurs, qu'à l'externe renvoyant le dynamisme d'un groupe et son appétence pour les nouvelles technologies aux applications concrètes.



INCITER

au Code de conduite

Mission #7

Appliquer le code de conduite d'InVivo à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et protéger les données personnelles.

Cette mission vise à déployer le Code de conduite du groupe et à l'appliquer à l'ensemble de ses parties prenantes stratégiques, en France et à l'international : les fournisseurs et les clients, mais également les collaborateurs.

3 INDICATEURS DE SUIVI

Objectif : déployer le code de conduite dans 100 % des pays du périmètre InVivo

#1 PART DES PAYS DANS LESQUELS LE CODE DE CONDUITE EST APPLIQUÉ : 100 %

→ Cet indicateur mesure le déploiement du Code de conduite dans les pays de présence du groupe. Il est désormais déployé sur la totalité des pays du périmètre InVivo.

Objectif : 80 % des collaborateurs connectés* devront avoir suivi la formation au Code de conduite en 2025-26

#2 PART DES COLLABORATEURS CONNECTÉS AYANT SUIVI LA FORMATION AU CODE DE CONDUITE : 68 %

→ Cet indicateur permet de suivre la formation des collaborateurs au nouveau Code de conduite du groupe. Pour cet exercice, 68 % des collaborateurs connectés* ont suivi la formation en e-learning : un résultat encourageant qui positionne le groupe sur la bonne trajectoire pour atteindre 80 % lors du prochain exercice.

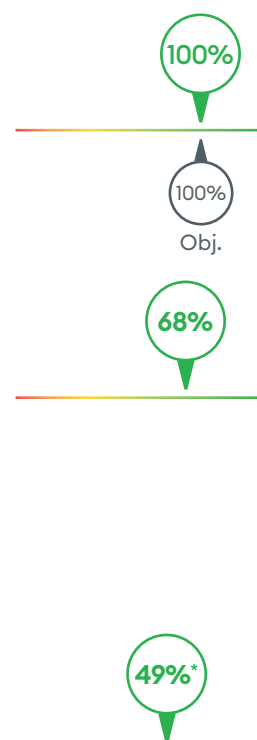
* collaborateurs disposant d'une adresse mail professionnelle

Objectif : signature de la charte achats responsables par 80 % des fournisseurs en 2025-26 et 90 % en 2030-31

#3 PART DES FOURNISSEURS AYANT SIGNÉ LA CHARTE ACHATS RESPONSABLES : 49 %

→ La charte achats responsables, finalisée le 1^{er} juillet 2023, a été signée par 49% des fournisseurs des catégories prioritaires* marquant une progression par rapport à l'exercice précédent qui était de 23%. Sur le prochain exercice, elle devra être signée par 80 % des fournisseurs du périmètre et par 90 % en 2030.

* Périmètre : Directions Achats Groupe, Soufflet Malt (France), Moulins Soufflet, Neuhauser, et Cordier. Les catégories prioritaires sont celles représentant le plus gros montant d'achats dans ces métiers.



*23% sur l'exercice précédent

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

“ Le respect des valeurs éthiques, sociales et environnementales concerne tant l’interne que les partenaires et fournisseurs du Groupe. Le Comité de mission salue l’implication des collaborateurs pour prendre connaissance, diffuser et appliquer le code de conduite tant en France qu’à l’international, dans toutes les entités d’InVivo. Nous apprécions également la campagne d’accélération des acteurs des métiers pour la signature de la charte achats responsables avec leurs fournisseurs afin de partager notre vision du respect des hommes et de l’environnement. La signature de la politique d’achats responsables par le Comité exécutif du groupe souligne cet engagement et réaffirme nos valeurs et nos responsabilités sociétales et environnementales.



Capucine Laurent
Conseillère spéciale agriculture
et Alimentation au Shift Project





Code de conduite : les clés pour grandir ensemble

soit son poste, s'engage à suivre dans un souci de respect, d'équité et de transparence envers les hommes, les parties prenantes et l'ensemble de la société. Obligatoire depuis la loi Sapin 2 pour les grandes entreprises, et revu en 2024 pour s'aligner au dimensionnement d'InVivo, société à mission, le Code de conduite répond à l'obligation de transparence, de lutte contre la corruption et de modernisation de la vie économique. Il édicte les bons réflexes et comportements à adopter lors de sujets liés au droit du travail, à la sécurité des personnes ou des produits, à la protection de la santé et de l'environnement, des données, aux relations avec les fournisseurs et les clients.

100% des filiales à l'international appliquent le Code de conduite et s'engagent à le relayer auprès de leurs équipes, garantissant ainsi une cohérence éthique dans tous les pays. En France, la formation au Code de conduite, proposée sous forme d'e-learning didactique d'une dizaine de minutes, a déjà été suivie par 68 % des collaborateurs connectés depuis son lancement.

Le groupe, dont la volonté est de toucher le plus grand nombre, poursuit ses actions pour inciter l'accès à la formation. Les collaborateurs connectés, les plus exposés par la nature de leur travail, sont les premiers concernés par la formation au Code de conduite. Pour autant, le groupe réfléchit également à sa diffusion auprès des collaborateurs non connectés pour une vision commune intégralement partagée.





La charte des achats responsables : pour une éthique socio-environnementale commune

Le groupe s'affirme comme un acteur du progrès social, économique et environnemental. Après la signature de la politique d'achats responsables par le Comité exécutif en janvier 2025, une nouvelle impulsion est donnée au déploiement de la charte des achats responsables, de la charte RSE Fournisseurs et du dispositif d'évaluation volontaire auprès des fournisseurs stratégiques du groupe et des métiers. Près de la moitié des prestataires ciblés lors de son lancement sont déjà engagés.

Pour autant, la dynamique impulsée par les achats groupe et l'agroalimentaire doit se poursuivre. La signature de la charte achats responsables encadre les relations avec ses fournisseurs prioritaires. Elle s'adresse aux fournisseurs des quatre verticales groupe en France et à l'international : retail, agroalimentaire, agriculture et négoce. Aux métiers désormais de s'approprier la démarche et d'embarquer leurs prestataires autour d'un socle de valeurs communes. Chacun pouvant enrichir le support initial de critères qu'il juge importants. InVivo propose également à ses partenaires commerciaux une évaluation pour attester de leurs pratiques responsables et éthiques sur la plateforme indépendante Ecovadis. La note moyenne des entreprises enregistrées progresse d'année en année, attestant des bonnes pratiques des fournisseurs avec des exigences sans cesse renforcées.

La charte achats responsables formalise les règles d'application des principes de la charte RSE Fournisseurs de 2023 et engage l'ensemble des parties prenantes dans un modèle éthique. Il s'agit de veiller au respect des principes fondamentaux définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, les Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains et par les Principes Directeurs de l'OCDE.

Après une phase de mise en place, tous les métiers en accélèrent le déploiement en écho aux campagnes de communication et de sensibilisation menées par le groupe. Ainsi, Soufflet Négoce, TERACTION et Soufflet Agriculture intègrent le dispositif et commencent à le proposer, rapprochant un peu plus le groupe de son objectif de 90 % de fournisseurs signataires de la charte achats responsables à 2030.



Annexe 1 : tableaux des actions/ objectifs/indicateurs de suivi de la mission

MISSION	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTAT	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
1. IMPULSER Renforcer l'adhésion de ses membres et leur capacité à transformer durablement l'agriculture et assurer la qualité et la sécurité alimentaire, en France et dans le monde	Promouvoir et sensibiliser les parties prenantes à la transition agricole et alimentaire	A minima 4 000 personnes sensibilisées par an et augmentation chaque année	Nombre d'événements organisés par Invivo	 11 événements	ATTEINT 	Plateaux TV du Salon International de l'Agriculture de Paris, plateformes d'essais Soufflet, visite terrain SAI platform, journée agriculture régénératrice Soufflet Malt, journée filières Episens, Live Expo TERACTION, semaines du Développement Durable, Salon Produrable, Plateforme Openfield, webinaires de la Malt Academy et des universités d'été d'Agrosolutions.
	Former nos parties prenantes à la transition agricole, alimentaire et environnementale	A minima 400 h par an et augmentation chaque année	Trafic généré par les événements pour promouvoir/sensibiliser	 8 251 participations		
2. CONVERGER Intégrer la raison d'être d'Invivo à sa stratégie globale ainsi qu'à celle de ses marques, tout en l'adaptant aux entités qui composent le groupe	Sensibiliser les parties prenantes internes et externes sur le dispositif de mission en communiquant auprès de ces cibles	100 % des grandes orientations stratégiques des métiers doivent être en ligne avec la raison d'être du groupe	Nombre d'heures de formation	 6 323 heures de formation	ATTEINT 	Formations RSE Campus Nature & Talent TERACTION, ateliers Fresque du climat.
			Part des grandes orientations stratégiques en ligne avec la raison d'être	 100%	ATTEINT 	Signature par le Comex de cinq politiques RSE : climat, eau, environnement, sociale et achats responsables.

MISSION	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTAT	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
3. INNOVER Développer en continu, par et avec la recherche et le digital, ses savoirs et ses capacités d'innovation pour préparer les solutions d'avenir, à impact positif, et contribuer à relever les grands défis environnementaux	Développer des innovations pilotes qui répondent aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux	Déployer des innovations pilotes répondant et préparer les solutions d'avenir	Innovations pilotes mises en œuvre dans le réseau InVivo	Indicateur qualitatif :  4 innovations retenues	ATTEINT 	La bouteille réemployable Café de Paris (Cordier), le déploiement en CHR de la bière 1664 brassée avec de l'orge responsable tracée (Soufflet Malt), l'offre Greenleaf (Soufflet Agriculture) et l'outil Trace GES (Smag).
	Offres à impact positif	2024 : au moins 40 % d'investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif (périmètre d'investissement éligible au CIR) 2026 : au moins 50 %	Part des investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif (périmètre d'investissement éligible au CIR)	 47%	ATTEINT 	77 projets à impact positif concernés.
	Tester des innovations pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux	2024-25 : au moins 20 startups accompagnées ou projets testés	Nombre de startups accompagnées ou de projets testés	 29 projets/startups	ATTEINT 	6 startups préqualifiées, 11 en phase de qualification, 3 qualifiées, 5 en attente et 4 non retenues.

MISSION	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTAT	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
---------	------------	-----------------------	------------	----------	------------------------	-----------------------

4. COMBINER Coconstruire avec ses partenaires, des produits et services éco-conçus et/ ou des circuits d'approvisionnement ou de distribution responsables, créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.	Offres à impact positif	Augmentation annuelle de la part de CA associée à des offres à impact positif Trajectoire : d'ici à 2030 moins 50 % du CA est réalisé par des offres à impact positif	Part de CA réalisé par des offres à impact positif	 (39,3 % contre 38,8 % lors de l'exercice précédent)	ATTEINT 	L'ensemble des offres qui prennent en compte les impacts sociétaux, économiques et environnementaux, tout au long de la chaîne de valeur depuis leur conception jusqu'à leur utilisation par le client final.
	Accompagner le déploiement des offres à impact positif et les méthodes de calcul associées	Sensibiliser les équipes marketing/ offres / industrie aux offres à impact positif et aux méthodes de calcul associées	Actions de sensibilisation mises en œuvre	Indicateur qualitatif :  action retenue	ATTEINT 	La nouvelle méthode de calcul des offres à impact positif de TERACTION a été auditée par les équipes internes, pour un déploiement sur l'exercice 2025-26.
5. REVITALISER Explorer et structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables, porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice	Agriculture régénératrice	Au moins 25 % des matières premières agricoles sont issues de productions durables en France, et augmentation chaque année	Part des matières premières issues de productions durables en France	Soufflet Agriculture : 37% ↗ (28%) Moulins Soufflet : 45% ↘ (55%) Soufflet Malt : 72% ↘ (74%) Cordier : 51% ↘ (59%)	PARTIELLEMENT ATTEINT 	Démarche Semons du Sens, SAI, pour le blé et l'orge, HVE, Bio et Vignerons Engagés pour le vin.
		Augmentation chaque année de la part des matières premières agricoles issues de productions durables à l'international	Part des matières premières issues de productions durables à l'international	Soufflet Agriculture : 22% ↗ (13%) Soufflet Malt : 29% ↗ (14%) Cordier : 0% ↘ (7%)	PARTIELLEMENT ATTEINT 	Achats certifiés SAI ou HVE pour le vin.

MISSION	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTAT	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
6. ENGAGER Développer en continu, les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives.	Former les collaborateurs	Au moins 70% de l'effectif moyen bénéficie chaque année d'une formation Trajectoire : au moins 70% d'ici 2026-27 (formations sur l'année civile 2026)	Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	58% (58,3 %)	NON ATTEINT ✗	
	Proposer des programmes de formation innovants et responsables	Développer les compétences des collaborateurs avec programmes de formation innovants et responsables	Programmes de formation innovants et responsables mis en œuvre	Indicateur qualitatif 1 projet retenu	ATTEINT ✓	Programme Soufflet AI Culture.
	Continuer d'impliquer les collaborateurs dans les grandes décisions et les projets du groupe	Consulter les collaborateurs lors de sondages ou via des plateformes	Nombre de sondages réalisés / plateforme de contribution	Indicateur qualitatif 2 enquêtes réalisées	ATTEINT ✓	Consultation des collaborateurs basés en France lors du baromètre interne InVivo Scope en juillet 2024, ainsi qu'au lancement du projet Handi Impact en janvier 2025.

MISSION	ENGAGEMENT	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INDICATEUR	RÉSULTAT	ATTEINTE DE L'OBJECTIF	ACTIONS CONTRIBUTIVES
7. INCITER Appliquer le Code de conduite d'INVIVO à l'égard de ses parties prenantes stratégiques, dans le respect des droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE, y compris à l'égard de ses fournisseurs et clients, et de protéger les données personnelles.	Déployer le Code de conduite	2024-25 : le Code de conduite est déployé dans 100 % des pays	Pourcentage des pays dans lesquels le Code de conduite groupe est appliqué		ATTEINT 	Le Code de conduite est déployé et appliqué dans tous les pays du périmètre InVivo
	Sensibiliser les collaborateurs au Code de conduite	2025-26 : 80 % des collaborateurs	Pourcentage de collaborateurs connectés ayant suivi le e-learning « Code de conduite »		N/A Pas d'objectifs sur l'exercice 2024-25	
	Faire adhérer à la Charte Achats Responsables	D'ici à 2025-26 : 80 % fournisseurs ont signé la charte Achats Responsables	Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte Achats Responsables		N/A Pas d'objectifs sur l'exercice 2024-25	La charte est signée par 49 % des fournisseurs des catégories prioritaires * (Dir. Achats Groupe, Soufflet Malt (France), Moulins Soufflet, Cordier, Neuhauser)

*Les catégories prioritaires sont celles présentant le plus gros montant d'achats dans les métiers concernés

Annexe 2 : note méthodologique

La démarche de rapport du Comité de mission du groupe InVivo vise à répondre aux obligations prévues à l'article L. 210-10 du code de commerce français.

1. Période et fréquence de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 en ce qui concerne l'exercice 2024-25, à l'exclusion des données de formations des collaborateurs du groupe (mission 6) et des investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positifs (mission 3) qui couvrent l'année civile 2024. La remontée de ces données est prévue à une fréquence annuelle.

2. Périmètre

Le périmètre du rapport a pour objectif d'être représentatif des activités du groupe InVivo. Il est défini selon les règles suivantes :

- seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre du rapport ;
- pour les activités de distribution, seuls les magasins intégrés sont inclus dans le périmètre du rapport , à l'exclusion des magasins franchisés ;
- les entités intégrées ou créées au cours de l'année N seront incluses rapport de l'année N+1 ou N+2, afin d'adopter une démarche progressive ;

- les entités cédées au cours de l'année N sont exclues du périmètre de reporting de l'année N à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. Ainsi cette année, les données de Bioline Agrosiences, entité cédée le 27 février 2025, ne sont plus intégrées depuis le mois de mars 2025. Enfin, AIT ayant été cédé le 26 juin 2025, sortira du périmètre de reporting l'année suivante (1er juillet 2025 – 30 juin 2026).

La mise à jour du périmètre pour le rapport de l'année N s'effectue au 1er juillet de l'année N par la direction du groupe InVivo.

Les spécificités liées à la restriction de périmètre concernant certains indicateurs sont précisées dans la partie « 3. Spécificités et limites méthodologiques ».

3. Spécificités et limites méthodologiques

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES
Trafic généré par les événements organisé par InVivo pour sensibiliser les parties prenantes à la transition agricole et alimentaire	France et international	Certains événements ayant été déclinés en plusieurs sessions/webinaires sur différentes thématiques, un même participant a pu être comptabilisé à plusieurs reprises.
Part du chiffre d'affaires généré par des offres à impact positif / CA périmètre éligible	Soufflet Malt : 100 % du périmètre Episens : 100 % du périmètre Bioline (InVivo Ag°) : Bioline Group (Semences de France, Agrosociétés, SMAG + LEA, Be Api, Agrosolutions, Agrinovex) et Union : Fertiline, Logistique et stockage TERACT : Marques Distributeurs et Boulangerie Louise Cordier : Marques Propres Soufflet Agriculture : Soufflet Agriculture France et International (inclus Soufflet Transport). Exclut : IS Seeds Soufflet Vigne : 100 % du périmètre Négoce : 100 % du périmètre	La qualification de l'offre à impact positif d'InVivo est décrite par une procédure Groupe approuvée par le COMEX et pour application des différentes filiales. Cette procédure décrit une démarche qui a reçu la validation de KPMG et de Bureau Veritas. Elle distingue trois méthodes distinctes (Enjeux, Piliers, Critères) pour s'adapter avec pertinence aux différentes activités d'InVivo. Le strict respect de ces méthodes est contrôlé par la réalisation périodique d'un audit interne. CA Périmètre éligible = CA total - CA autorisé à être exclu selon la procédure groupe.

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 2022-2023	SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES
Part des matières premières issues de productions durables françaises		
Part des matières premières issues de productions durables à l'international	Soufflet Agriculture : 100 % du périmètre Moulins Soufflet : 100 % du périmètre Soufflet Malt : 100 % du périmètre Cordier et Sudvin : 100 % du périmètre	Une matière première agricole durable est définie telle que : matières premières relevant de cahiers des charges de moyens agroécologiques, et/ou d'obligations de résultats, qui peuvent être soumis à l'audit d'un organisme tiers indépendant, ou faisant l'objet de certifications reconnues, comme Semons du Sens ou SAI (Sustainable Agriculture Initiative) pour le blé et l'orge, ou encore HVE (Haute Valeur Environnementale), Bio et Vignerons Engagés pour le vin.
Part de l'effectif ayant bénéficié d'une formation	Groupe restreint aux effectifs en France et présents dans le SIRH. TERACT : hors Jardiland Neuilly, Grand Marché La Marnière, Boulangerie Louise, Food & Tech Restauration Bioline (InVivo Ag°) : hors Life Scientific France	Les données concernent l'année civile 2024. Part effectifs formés = Effectif ayant bénéficié d'une formation / Effectif moyen observé sur l'année Effectif moyen = moyenne du nombre de collaborateurs présents le dernier jour de chaque mois. Collaborateurs en CDI CDD, Alternance.
Pourcentage de pays dans lesquels le Code de conduite groupe est déployé	Groupe restreint aux sociétés du groupe ayant au moins 1 salarié, n'étant pas sous des régimes de sanction. Exclu : Soufflet Malt	À la demande de ses partenaires financiers et conformément aux recommandations de la Soft Law, Soufflet Malt va se doter de son propre Code de conduite et a donc été exclu du périmètre.
Part des collaborateurs connectés ayant suivi la formation « Code de conduite »	Collaborateurs basés en France	Collaborateurs connectés : collaborateurs disposant d'une adresse mail professionnelle.
Part des fournisseurs ayant signé la Charte Achats Responsables	Soufflet Malt (France), Moulins Soufflet, Neuhauser, Cordier et Direction Achats Groupe sur leurs catégories prioritaires.	Les catégories prioritaires sont celles représentant le plus gros montant d'achats dans ces métiers (> 150 k€).

KPMG

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

INVIVO GROUP S.A.

Rapport de l'organisme tiers
indépendant sur la vérification
de l'exécution des objectifs sociaux
et environnementaux

Période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025
INVIVO GROUP S.A.
83 avenue de la Grande Armée
75782, Paris Cedex 16

KPMG S.A., société d'expertise
comptable et de commissaires
aux comptes inscrite au Tableau
de l'Ordre des experts comptables
de Paris sous le n° 14-30080101 et
rattachée à la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de
Versailles et du Centre.
Société française membre du
réseau KPMG constitué de cabinets
indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société
de droit anglais (« private company
limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

INVIVO GROUP S.A.

83 avenue de la Grande Armée

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- par conséquent, la société InVivo Group respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous observons que le comité de mission, chargé du suivi de la mission et de l'émission du rapport annuel sur son exécution, est également responsable de sa définition et de son déploiement ;
- Nous constatons que les cibles « Augmentation chaque année de la part des matières premières agricoles issues de productions durables », définies respectivement en France et à l'international, sont partiellement atteintes sur l'exercice 2024-25, et que la cible « Au moins 70 % de

l'effectif moyen bénéficie chaque année d'une formation » n'est pas atteinte sur ce même exercice, pour les raisons exposées dans le rapport du comité de mission. Nous estimons en revanche que cette non-atteinte ne remet pas en question, pour cet exercice, le respect des objectifs statutaires associés¹, considérant d'une part le caractère extérieur des circonstances expliquant la non-atteinte de ces cibles, et d'autre part l'importance des moyens alloués par l'entité pour réaliser les objectifs en question ;

- Enfin, nous constatons que plusieurs objectifs opérationnels de la mission et trajectoires associées² ont fait l'objet de modifications au cours de l'exercice, avec l'accord du comité de mission. Les principales évolutions sont signalées dans le rapport du comité de mission 2024-25.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

¹ Respectivement Mission #5 « REVITALISER_ Explorer et structurer avec les acteurs des filières agricoles des projets innovants et responsables, porteurs de croissance durable, en ligne avec les principes de l'agriculture régénératrice » et Mission #6 « ENGAGER_ Développer en continu, les compétences de ses collaborateurs, leur capacité de prise d'initiative et le niveau du dialogue social, dans l'affirmation de ses valeurs coopératives ».

² Trajectoires associées aux indicateurs « % d'investissements R&D alloués aux Offres à Impact Positif » et « % de l'effectif moyen bénéficiant chaque année d'une formation »

INVIVO GROUP S.A.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – *Intervention de l'OTI – Sociétés à mission*³ complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁴.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre avril et octobre 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

³ Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Version de juin 2024

⁴ ISAE 3000 (révisée) - Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique

- Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (rapport de gestion, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet) ;
- Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
- Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;

- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être ; et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans les rapports de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;
- Analyse des moyens et ressources mobilisés :
 - par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en oeuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en oeuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;

INVIVO GROUP S.A.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025

• Sincérité des indicateurs de performance :

- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
- nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en oeuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en oeuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

• Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 21 octobre 2025

KPMG S.A.

Alphonse Delaroque

Alphonse Delaroque
Associé

Fanny Houlliot

Fanny Houlliot
Expert ESG





Retrouvez-vous
sur notre site internet
et nos réseaux sociaux :

[invivo-group.com](https://www.invivo-group.com)

